

# Parasitisme ou symbiose: le centre national de prêt

par Marc CHAUVEINC, Conservateur en chef, et toute l'équipe du Centre de Prêt.

C

Comme tout organisme vivant, jeune et plein d'activité, le Centre de prêt de la B.N. se nourrit du sein de sa

propre mère, en l'occurrence la Bibliothèque nationale.

Néanmoins, ce petit dernier d'une grande et noble famille commence à devenir adulte et, avec ses 331.000 monographies, ses 21.000 titres de périodiques et ses 30.000 mètres linéaires de rayons, il prend un certain poids et une certaine maturité.

Pour répondre aux 40.837 demandes françaises et étrangères reçues en 1986, il puise en premier lieu dans ses propres ressources, et a pu ainsi satisfaire, à lui seul, 12.820 prêts et faire 5.443 photocopies (total 18.263, soit un taux de satisfaction de 48 % des demandes). Ainsi, près de la moitié des demandes sont satisfaites à partir des collections propres du Centre de prêt.

Cette solution est évidemment la plus satisfaisante à tous les points de vue :

- Plus simple et plus rapide puisqu'il suffit d'aller en magasin et d'expédier le document trouvé. Les délais de réponse sont de l'ordre de 48 h.

- Plus économique puisque le travail du personnel est réduit au minimum.

- De plus, le CP ne dérange personne, il prend ses propres risques, maîtrise les conditions de prêt, délais et utilisations, il est seul à assurer les pertes éventuelles.

Voici une des idées essentielles sur lesquelles est fondée la politique du Centre de Prêt : créer une collection réservée au prêt et l'utiliser d'abord.

Cette volonté entraîne deux conséquences :

1 - Elargir au maximum cette collection à partir de dons, de legs ou d'attributions de

documents édités en France, ou de langue française. Ces dons constituent la source principale d'accroissement de cette collection, mais servent aussi à sauver du pilon des documents dont les bibliothèques se débarrassent et à conserver, en France, au service de tous, un exemplaire de tout livre français ou francophone (livre au sens large, puisqu'il s'agit aussi de bien des monographies que de thèses ou de rapports, de périodiques ou de partitions musicales). Beaucoup de documents, encore cités par les bibliographies ont totalement disparu des librairies (même d'occasion) et des bibliothèques. Pour récupérer ce patrimoine écrit très menacé, il faudrait un grand service d'échange de doubles qui puisse recevoir, aller chercher, trier, conserver et redistribuer la masse considérable des collections dont les bibliothèques ou les particuliers se désaisissent. Non parce que ces livres ne présentent plus d'intérêt mais parce qu'ils ne sont plus d'un usage courant et que la place manque dans la plupart des bibliothèques.

Le Service des échanges internationaux et le Centre de prêt travaillent en étroite collaboration pour tenter de sauver du pilon quelques collections, sans y parvenir totalement.

Le Centre de prêt, pour sa part, est preneur de presque tous les documents français qu'on veut bien lui proposer et joue ainsi, à une échelle réduite, le rôle d'un "dépôt national".

2 - Acheter ce qui est encore disponible dans le commerce ; économiquement, c'est une solution plus efficace que de faire circuler la demande dans x bibliothèques.

Ces achats ont porté sur 987 livres en

1986 (chiffre faible en soi, mais chaque livre acquis correspond à une demande exprimée).

Le coût d'acquisition est largement compensé par l'économie du temps de travail. Et la pénurie de main d'oeuvre nous oblige à toujours augmenter notre productivité.

Mais c'est bien connu, aucune bibliothèque ne saurait prétendre à l'exhaustivité, encore moins le Centre de prêt avec 350.000 documents. C'est 10 millions d'ouvrages qu'il faudrait, et encore !

Et ce d'autant plus qu'"on" nous demande tout, du premier San Antonio au livre pour enfant, de la thèse de 3e cycle au catalogue d'exposition, du dossier de l'ANVAR au Bréviaire d'Auxerre en 1764, du rapport technique au cours d'électricité du XIXe siècle, du livre de spiritisme à l'article scientifique. Je compare souvent le Centre à un magasin d'habillement : il faut avoir toutes les tailles dans toutes les couleurs, car les clients veulent toujours celles que l'on n'a pas.

Un autre principe du Centre de prêt est de ne porter aucun jugement sur les demandes. Ce principe pourrait provoquer un certain débat déontologique, mais nous considérons :

1 - qu'une bibliothèque doit répondre aux demandes de ses lecteurs sans discrimination ;

2 - que le Centre de prêt est une bibliothèque dont la mission est de fournir à distance toutes les publications françaises, sans juger de leur valeur ou du bien fondé de la demande.

Nous nous considérons comme un service industriel et commercial de type "La Redoute" ou la "CAMIF", qui doit tourner vite, sans états d'âme, sans questions personnelles ni censure, le plus mécaniquement possible. Nous supposons le chercheur adulte et sérieux !

D'ailleurs, contrôle-t-on les documents communiqués dans les salles de lecture de la Bibliothèque nationale ? et nos lecteurs ne sont-ils pas aussi des lecteurs BN à part entière ?

Donc, comme toute bibliothèque, le Centre de prêt ne peut être auto-suffisant et doit chercher des livres ailleurs, en tout premier lieu dans les autres départements de la Bibliothèque nationale, notre maison mère, dont les fonds si riches devraient lui permettre de répondre à

toutes les demandes. Etant bien entendu qu'il ne s'agit pas d'expédier l'exemplaire de la B.N. mais seulement de le reproduire (photocopie, microfiche, microfilm) et ainsi de participer à sa conservation tout en le communiquant.

C'est vrai en théorie, mais la pratique démontre tous les jours que les collections B.N. ne peuvent être complètement utilisées pour une fourniture exhaustive à distance. Ceci pour trois raisons :

1 - Tous les livres français n'ont pas été et ne sont pas reçus au Dépôt légal, d'où des lacunes importantes pour certaines périodes.

Plusieurs fois déjà, nous avons dû acheter en librairie des livres récents non déposés, et à une bibliothèque américaine, la microfiche d'un livre français ancien introuvable en France.

Voici quelques exemples de ces lacunes :

- PARAF (Pierre) - Le syndicalisme pendant et après la guerre. Paris, 1923.

- ENCAUSSE (Dr Gérard) pseud. Papus - Précis de physiologie à l'usage des magnétiseurs. Paris, 1910.

- GAILLARD (Gaston) - Le panslavisme et les allogènes. Paris, 1919, 78 p.

- BOUCHET (A.) - Au Tonkin : la vie aventureuse de Hoang Hoa Tham, chef pirate. Paris, 1914.

Voici d'autres documents que nous avons trouvés dans les bibliothèques et centres de documentation français :

- Dixième Colloque de géologie africaine. Montpellier, 1979.

- DELLUC (Louis) - Photogénies. Paris, 1920

- Les Sciences humaines : quelle histoire? Colloque de Nanterre, 1980.

Par ailleurs, nous avons en permanence un millier de titres de livres demandés mais non déposés dont nous transmettons les références au Service du D.L. pour lui permettre d'en réclamer le dépôt.

Nous contribuons ainsi à une des missions principales de la B.N. : la collecte exhaustive de documents français.

2 - La deuxième cause de l'indisponibilité du document est son état de conservation : de nombreux ouvrages ou périodiques qui existent à la B.N. sont "hors d'usage" ou exclus de la reproduction. En voici les raisons :

- mauvais papier (jauni, cassant) ;

- reliures pleine peau ;

- reliures précieuses ;

- reliures trop serrées ;

- livres de la Réserve ;

- livres anciens. Les nécessités de la conservation sont incontestables. Le Centre de prêt en est le premier persuadé, qui recherche inlassablement des livres introuvables, mais on peut regretter qu'elles aboutissent trop souvent à un refus de communication.

Il convient, par conséquent, de trouver une solution qui ménage l'absolue nécessité de la préservation, tout en permettant une communication à distance rapide et facile.

Actuellement, la seule alternative est la microcopie ( en attendant le disque optique numérique).

Certaines demandes parcourent en 6 ou 8 mois 15 bibliothèques : il serait plus efficace d'obtenir de la B.N., directement et rapidement, un microfichage/microfilmage de 90 % des documents demandés, uniquement parce qu'ils sont demandés.

Ce critère de la demande, qu'elle provienne d'un lecteur sur place ou d'un lecteur à distance, c'est-à-dire le besoin immédiat de ce lecteur, nous paraît fournir un ordre de priorité tout à fait justifié pour le microfilmage des collections indisponibles en prêt.

3 - Le respect de la législation sur le droit d'auteur nous interdit de reproduire des livres trop récents, même s'ils sont totalement épuisés. Ce qui est parfois excessif puisque l'éditeur ayant vendu sa production, n'est pas lésé par cette reproduction en un seul exemplaire.

Ces remarques générales étant faites, il faut affirmer que la situation est loin d'être fermée et que le Centre de prêt de la Bibliothèque nationale utilise largement les collections et les services des autres départements de cette maison.

La plupart ont parfaitement compris la nécessité pour la B.N. de ne pas se limiter à la communication sur place et d'élargir son champ d'action à l'extérieur, pour tous ceux, Français ou étrangers, qui ne peuvent venir à Paris, mais qui font néanmoins partie de son public au même titre que les lecteurs sur place. Le Centre de prêt est tout désigné pour assurer cette communication extérieure.

Plusieurs accords ont été signés avec des départements, nous chargeant spécifiquement de la communication à distance de leurs collections.

Il convient maintenant d'entrer dans les détails et de préciser nos relations avec chaque département de la B.N. On verra

qu'elles sont étroites et multiples.

## I - LE DEPARTEMENT DES ENTREES FRANCAISES

Nous en sommes très dépendants.

D'une part, nous sommes destinataires du 2e exemplaire de tout livre reçu au Dépôt légal et prenons chaque jour au Service du DL plusieurs cartons, mis de côté dès le premier tri des livres. Ces cartons partent pour le Service du Centre de prêt situé à Versailles, dans les locaux de la Grande Ecurie du Roy où ils sont traités.

Ce traitement est étroitement lié au fonctionnement du D.L. Nous photocopions ses registres qui constituent nos registres d'entrées sur lesquels nous inscrivons notre cote en face du n° D.L. En plus des registres, nous utilisons aussi les fiches du D.L. que nous prenons telles qu'elles pour y reporter seulement la cote propre au Centre de Prêt.

Cette correspondance entre le numéro D.L. et notre cote sera encore plus sensible et vitale dans le système informatisé. Nous souhaitons, en effet, enregistrer simplement sur disquette le n° du D.L. en face de notre cote, gérée par un micro-ordinateur, et laisser le système GEAC retrouver, en différé, la notice correspondante pour y recopier la cote et le sigle.

Utiliser aussi le système GEAC pour le catalogage des dons et des achats présentera, pour nous, mais surtout pour le lecteur de la B.N., l'avantage de pouvoir consulter notre fonds et l'emprunter.

Le système informatique offrira une amélioration importante des procédures actuelles par la suppression des fiches à intercaler, par la récupération éventuelle de "notre" catalogue (tous les livres ayant la cote du CP) pour le verser dans le module de prêt, et par un accès multiple de plusieurs points éloignés.

Il va sans dire aussi que la base bibliographique OPALE de la B.N. sera un instrument d'information incomparable puisqu'elle nous offrira, en une seule interrogation, dix ans de bibliographie nationale. Compte tenu des erreurs (de date ou d'auteurs) que comportent les demandes, accéder par le titre à dix ans de répertoire d'un seul tenant est très appréciable.

En résumé, grâce au Dépôt légal, nous économisons un temps précieux de catalogage, d'enregistrement et de recherche,

en nous fiant totalement à ses méthodes. En échange, nous signalons au service du D.L. de nombreux livres non déposés et participons par là même à son souci d'exhaustivité.

## II - LE DEPARTEMENT DES LIVRES IMPRIMES.

Avec ce département, la relation est plus complexe et plus contrastée.

Au Service du Centre de prêt à Versailles, le premier travail, après réception de la demande sur un formulaire IFLA, est de chercher dans notre fichier, puis, si nous ne trouvons pas le document, de vérifier dans le catalogue général de la B.N. et de son supplément.

Y trouver la notice nous confirme l'exactitude de la référence et une possible photocopie. Pour celle-ci nous nous limitons à 50 pages, qu'il s'agisse de la totalité d'une brochure ou d'une partie de livre. Ces demandes sont transmises au Service de Paris du CP, une fiche de communication est remplie, envoyée aux magasins des livres imprimés et, tous les jours, un magasinier du Centre de prêt photocopie les livres sortis.

Cette photocopie concerne aussi souvent les périodiques antérieurs à 1960 conservés au Département des livres imprimés. S'ils sont déjà sur microfilm, nous empruntons celui-ci pour un agrandissement sur notre matériel. Ont été ainsi photocopiés en 1986 3.074 documents, dont 594 brochures autonomes (pièces) dont nous conservons ensuite la reproduction dans nos collections. Cela nous évite de refaire une photocopie, si ces documents sont à nouveau demandés. Le magasinier, chargé de ces photocopies, a évidemment fait un stage en magasin et se doit de respecter scrupuleusement les règles de conservation en usage au Département des livres imprimés, règles qui lui interdisent de reproduire certains documents.

Deux solutions s'offrent alors : le microfichage par le Centre de conservation et de communication de Sablé ou par le Service photographique de Paris, que nous verrons plus loin ; l'emprunt à une autre bibliothèque.

En dehors de ces photocopies sur place, le Département des Livres imprimés autorise plusieurs autres utilisations de ses collections.

Tout d'abord les collections des Livres Imprimés conservées à l'Annexe de Versailles :

Ces collections (doubles des Imprimés, ouvrages cotés Y2 ou E1) sont situées à l'Annexe Montbaouron de Versailles, donc proches du Centre de prêt. Elles sont partiellement disponibles pour une fourniture à distance. Nous avons l'autorisation d'envoyer en prêt les doubles postérieurs à 1850. En revanche, nous empruntons pour photocopier ou faire microficher à Sablé tous les doubles antérieurs à 1850 et les romans populaires cotés Y2, ceci pour éviter tout risque de perte.

En 1986, nous avons demandé 1.351 livres au Service des doubles des Livres imprimés et obtenu 1.025 prêts et 164 microfiches.

Ensuite le microfichage des collections du Département des livres imprimés conservés à Paris : les livres non photocopiables peuvent être microfichés, sous certaines réserves et sous le contrôle de ce Département.

Le Centre de prêt met de côté les livres dont il souhaite une microfiche, les soumet au Département des livres imprimés qui apprécie ceux qui peuvent être microfichés et ceux qui ne le peuvent pas, puis les transmet lui-même au Centre de Sablé.

En 1986, 9 listes représentant 339 ouvrages, ont été envoyées. Sur ces 339 livres, 115 ont été microfichés en 1986 et 89 fournis en février 1987, soit 204 au total. 135 demandes ont donc été refusées pour lesquelles il faudra bien trouver une solution. Se pose notamment le problème des périodiques anciens dont l'état interdit toute photocopie et dont le microfilmage de la collection complète est seul possible.

Mais surtout, les délais de fourniture sont de l'ordre de 6 mois, ce qui est long pour un chercheur qui attend et nous interdit d'adresser ensuite la demande à une autre bibliothèque.

Intégrer la demande des lecteurs, sur place ou à distance, dans le programme du Plan de sauvegarde nous paraît être une solution intéressante pour tout le monde, lecteur compris.

La Salle des catalogues du Département des livres imprimés est aussi pour nous un instrument irremplaçable.

Un tiers des demandes environ posent un problème bibliographique et doivent être, par conséquent, soigneusement vérifiées et identifiées par notre Service

de Paris.

Pour ce faire, nos "fins limiers" se rendent constamment à la Salle des Catalogues pour dépouiller les instruments tels que Barbier, Lasteyrie, NUC, Poggendorff, les fichiers non publiés et autres bibliographies générales ou spécialisées.

Ces instruments sont maintenant complétés par des bases de données comme l'OCLC, PASCAL, et le CCN qui fournissent des éléments d'identification importants. Ces recherches sont souvent prolongées par des contrôles dans les rayons du magasin des Livres imprimés.

En contre-partie de tous ces services, le Centre de prêt aide le Service de la maintenance des collections à retrouver des ouvrages disparus des rayons. Publiant plusieurs fois par an, une "Liste Verte" des ouvrages introuvables, il interroge ainsi un millier de bibliothèques qui peuvent ensuite autoriser la reproduction de leur exemplaire, unique en France.

Il gère par ailleurs le Service de Prêt aux lecteurs de la B.N. Ceux qui n'ont pas trouvé un document dans ses collections viennent à ce service qui essaye d'emprunter, selon diverses procédures, les documents qui font défaut.

Les demandes ont porté sur 1003 documents en 1986, essentiellement étrangers.

### III - LE DEPARTEMENT DES PERIODIQUES

Ce département est lui aussi extrêmement coopératif : il manifeste un esprit de service à toute épreuve qui facilite grandement l'accès au document.

Tout d'abord le Dépôt légal :

Chaque semaine, tous les nouveaux titres de périodiques arrivés au D.L. sont proposés à notre appréciation. Environ une trentaine sont sélectionnés. Nous éliminons les quotidiens, les titres trop locaux (bulletins paroissiaux et de sociétés sportives locales) ou d'un niveau insuffisant.

Si ces titres sont cotés Jo (c'est-à-dire les périodiques conservés à l'Annexe Montbauron de Versailles), les fascicules sont directement transmis au Service de Versailles du CP dès leur arrivée à l'Annexe.

Si les titres sont conservés à Paris, nous ne les recevons que beaucoup plus tard, lorsque l'exemplaire de conservation est

relié.

En effet, le Département des périodiques garde deux exemplaires du D.L. (les 3e et 4e allant aux Echanges internationaux). Un exemplaire va à la reliure, l'autre sert à la communication. Ce dernier nous est attribué lorsque le premier revient en place, après reliure. Cette solution serait parfaite si l'opération était rapide, mais il faut souvent attendre 2, 3 ou 4 ans pour que l'exemplaire soit disponible.

Pour compenser cette indisponibilité au Centre de prêt des collections les plus importantes, le Département des périodiques nous autorise :

- à photocopier son (notre futur) exemplaire de communication (2.480 articles en 1986). De même, les demandes reçues directement par le Département des périodiques nous sont transmises pour photocopie. Nous servons alors de Centre de fourniture à distance.

- à photocopier certains journaux conservés à l'Annexe de Versailles. Le C.P. demande la sortie de ces journaux et en effectue la photocopie sur place.

En dehors de ces photocopies très largement accordées de tous les périodiques "magasins", et cotés Jo, le Centre de prêt peut aussi demander la reproduction d'articles à partir des microfilms conservés au Département des périodiques. Il s'agit essentiellement de journaux microfilmés par l'A.C.R.P.P. Il y a eu 249 demandes en 1986 et 32 refus pour références erronées.

Malheureusement, ces facilités, pourtant importantes, ne peuvent (et ne pourront jamais) être complètes : grand format, demande d'un numéro entier, lacunes à la B.N., etc.).

De plus, le résultat ne peut être rapidement obtenu : recherche à Versailles, transmission à Paris, identification, recherche de la cote, demande en magasin, photocopie...

Actuellement, dans les cas désespérés, nous transmettons au Service photographique de la B.N., ou à d'autres bibliothèques.

C'est pourquoi, nous souhaiterions, pour gagner du temps et de la fiabilité, donc de l'efficacité, recevoir tout de suite le 3ème exemplaire des titres importants du D.L., ce qui nous permettrait de faire la photocopie directement sur notre exemplaire, à Versailles.

Il est, en effet, assez ironique de recevoir tout de suite *Piscine Magazine* et 2 ans après sa parution la revue *Esprit*.

Comme pour les livres, le Centre de prêt intercale dans ses propres fichiers les fiches du D.L. des périodiques qu'il sélectionne sur la *Bibliographie de la France, Supplément 1*. D'autre part, il consulte fréquemment les fichiers et les cardex du bulletinage du Département des périodiques, ainsi que la base du CNEPS aux fins d'identification et de vérification pour le suivi des collections. Il signale au D.L. des périodiques les titres non déposés ou lacunaires, les changements et les anomalies de titres dont il a connaissance à partir des demandes.

Enfin, le CP participe au CCN. Il rajoute ses localisations aux notices existant dans le catalogue collectif et a commencé à proposer des créations de notices pour des titres anciens qui n'y figurent pas.

Le CP souhaite utiliser rapidement la base OPALE afin d'avoir une information à jour sur les nouveaux titres, d'ajouter la cote et l'état sommaire de ses collections à la notice B.N. et, ainsi, permettre l'interrogation de son fichier de Paris comme de Versailles. Une double intercalation sera ainsi évitée.

Un peu plus tard, se posera avec acuité le problème du bulletinage, complexe dans notre cas par suite de l'arrivée massive et désordonnée de dons. Le module de prêt devrait résoudre ce problème.

Avec le Service des doubles de périodiques, existe un échange régulier, chacun proposant à l'autre des fascicules qu'il reçoit en don et qu'il possède déjà. Dans le cas de lacunes dans la collection B.N., le CP obtient une collection d'une autre bibliothèque (carte verte) et la fait microfilmer à Sablé.

Du Service des périodiques étrangers, enfin, nous avons obtenu l'attribution de périodiques francophones, reçus en double et qui nous sont demandés.

### IV - LE DEPARTEMENT DE LA MUSIQUE

Nous recevons de ce Département les exemplaires de certaines partitions du Dépôt légal depuis 1984 et les catalogues.

Les demandes d'oeuvres musicales, de critiques ou d'articles, indisponibles dans le commerce, sont très souvent transmises au Département pour identification, relevé des cotes et photocopies (moins de 50 pages).

Les partitions plus importantes font l'objet d'une demande de microfilmage.

par le Centre Joël Le Theule de Sablé avec l'accord du Département.

L'ensemble de ces demandes représentent 3 à 400 documents par an que nous conservons et qui, complétés par l'achat de partitions disponibles, constituent la seule collection française de partitions musicales accessible en prêt.

## V - LE DEPARTEMENT DES ESTAMPES ET DE LA PHOTOGRAPHIE

Le même processus se retrouve au Département des Estampes qui accepte de recevoir nos demandes et de reproduire, en photocopie ou en microfilm, ses documents.

Il nous offre, lui aussi, régulièrement ses doubles.

## VI - LE DEPARTEMENT DES ENTREES ETRANGERES ET LES AUTRES...

Au Département des entrées étrangères, seul le Service des dons entretient des relations régulières avec le Centre de prêt. Il nous propose régulièrement les livres qu'il ne veut pas intégrer dans les collections de la B.N., nous signale des dons à partager et nous l'informons de nos doubles. Tous les dons provenant des Entrées sont forcément d'excellente qualité et de la plus grande valeur pour le Centre de prêt.

D'autres Départements ont finalement admis et l'existence du Centre de prêt et son remarquable appétit. Ils prennent l'habitude de nous transmettre régulièrement les doubles dont ils ne veulent plus.

Ainsi, des Cartes et Plans, nous héritons des atlas qui ne figurent pas dans le Dépôt légal des Livres Imprimés ; de la Phonothèque les "multimédia", arrivés par D.L. ; des doubles aussi des Publications officielles.

Ces apports, même faibles et irréguliers, sont pour nous inestimables, car ils nous permettent de constituer notre collection à partir d'éléments de valeur.

Nous souhaitons que ces attributions de doubles de tous les départements se poursuivent et deviennent régulières et systématiques.

Nous nous réservons seulement le droit de ne pas garder ce que nous possédons déjà et de remettre nos doubles dans le circuit des Echanges.

En outre, la plupart des départements acceptent de photocopier leur collection à notre demande. C'est le cas des Manuscrits, des Cartes et Plans, de la Phonothèque et des Arts du spectacle. Signalons aussi que certains, comme la bibliothèque de l'Arsenal ou les Cartes et Plans (pour le Fonds de la Société de géographie), acceptent de prêter leurs ouvrages pour un envoi ou un microfilmage.

## VI - CENTRE DE CONSERVATION ET DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS IMPRIMES ET MANUSCRITS DE SABLÉ.

Nos relations avec le Centre Joël Le Theule de Sablé ont toujours été excellentes car un même souci du service public, de la conservation et de la communication des documents nous unit.

Nous bénéficions, tout d'abord, du Plan de Sauvegarde : nous recevons une copie de toutes les microfiches réalisées à Sablé (7.292 en 1986) dans le cadre de la sauvegarde des collections. Nous demandons également à Sablé la reproduction de microfiches existantes, ou le microfilmage, spécialement pour le prêt, de certains documents.

Cela se produit dans 2 cas :

1 - Lorsque nos sources habituelles de prêt sont taries et que les livres sont "exclus du prêt" partout, nous proposons aux autres bibliothèques de microfilmer le document qu'elles refusent d'envoyer à l'étranger. Sablé offrant toute garantie, elles acceptent en général.

2 - De même, nous prenons l'initiative de faire microfilmer un document prêté par une autre bibliothèque mais dont l'envoi nous paraît dangereux (reliure fragile, longue distance, risque particulier de perte, ouvrage ancien ou trop volumineux, illustrations...).

Toutes les semaines, plusieurs bacs de livres sont préparés et envoyés à Sablé. Il reviennent 8 à 15 jours après, avec les microfiches et les fiches correspondantes.

Cette opération a porté sur 553 ouvrages en 1986. Elle constitue un apport inestimable pour faire revivre des livres que leur état condamnait au sommeil éternel, voire à la disparition.

En plus de ces envois, rappelons ceux qui sont effectués à notre demande par le Département des livres imprimés : doubles antérieurs à 1850 ou livres des

magasins, par le Département de la musique ou les autres départements.

Il est simplement regrettable que le nombre de ces envois soit limité par le nombre de caméras.

## VII - LE SERVICE PHOTOGRAPHIQUE

Nous sommes un gros utilisateur potentiel des travaux du Service photographique de Paris. Et ce toujours pour la même raison : dans l'impossibilité d'un prêt, une reproduction est la seule possible.

Lorsque le prêt est refusé, lorsque la photocopie au Département des imprimés ou au Département des périodiques est impossible (ouvrages fragiles, reliures pleine peau, plus de 50 pages, grand format, illustrations), et lorsque le demandeur sollicité est d'accord pour payer une reproduction, nous transmettons le dossier au Service photographique de Paris, à charge pour lui d'envoyer un devis et d'exécuter le travail.

Ces transmissions au Service photographique sont le dernier des derniers recours possibles. Notre rôle est alors terminé. Une transaction commerciale s'établit.

Cherchant avant tout la rapidité de fourniture et pas forcément la gratuité, nous espérons voir se développer ces transmissions qui ont malheureusement baissé, de 1.838 en 1985 à 1.599 en 1986.

Nous ignorons, il est vrai, le résultat de la transaction mais ayant trouvé et proposé une solution, même payante, pour obtenir un document, nous estimons avoir répondu à l'attente du lecteur.

Exceptionnellement toutefois, lorsque le lecteur ne peut payer, nous demandons la microfiche gratuite pour nos propres collections et un prêt.

## VIII - LES ECHANGES INTERNATIONAUX

Il y a toujours eu une profonde synergie entre les Echanges et le Prêt, ne serait-ce que parce que nous brassons une masse considérable de livres et de cartons et que nous correspondons régulièrement avec des organismes étrangers.

Nous collaborons toujours beaucoup malgré l'éloignement du 61 rue Richelieu et de la rue Vivienne.

Il est vrai que le D.L. des imprimés nous arrive avant de passer aux Echanges et que les périodiques D.L. reçus aux

Echanges nous échappent.

Il nous est arrivé, toutefois, d'hériter de collections du D.L. non attribuées et d'ouvrages antérieurs à 1980, et nous continuons à recevoir les livres du D.L. imprimeur pour les rééditions, mais surtout, nous échangeons chaque semaine nos doubles.

Recevant chacun de notre côté de nombreux dons, nous conservons selon nos besoins et transmettons à l'autre ce qui reste. Ainsi, le CP a établi pour ses périodiques des fiches de lacunes que les Echanges comblent à l'occasion.

Nous estimons que le Prêt devrait être l'attributaire prioritaire des dons, puisqu'il est primordial de constituer au plus vite cette "BN bis" largement accessible à toutes les autres bibliothèques.

Chaque semaine, la camionnette fait le circuit, apportant et prenant les cartons disponibles, entre Vivienne, le 61 Richelieu et Versailles. Pour rationaliser ces importants transports de cartons, on pourrait concevoir un grand service des dons de la B.N. qui centraliserait tous les arrivages et effectuerait, grâce à l'informatique et ses terminaux éloignés, un tri selon les priorités :

- 1/ Départements de la B.N.,
- 2/ Centre de Prêt de la B.N.,
- 3/ autres bibliothèques.

Il faut ajouter que souvent nous sollicitons les Echanges pour des ouvrages du D.L. non arrivés (ou perdus ?) au Centre de prêt. Malheureusement, nous arrivons souvent trop tard !

Ainsi donc, nos relations avec la maison mère peuvent être résumées en deux chapitres :

- accroissement et catalogue : le Centre de prêt reçoit et souhaite recevoir le maximum du trop plein des départements de la maison y compris et surtout le Dépôt légal ; il espère bénéficier totalement du travail de catalogage et de bulletinage déjà effectué par les services spécialisés.  
- Fourniture par la photocopie et la microcopie du maximum de documents. Il est déjà fait beaucoup dans ce domaine, mais nous en demandons encore plus, car la B.N. est la seule à posséder et à pouvoir rendre disponibles de nombreux ouvrages qu'il serait long, hasardeux et souvent impossible de trouver dans d'autres bibliothèques.

Il est clair par tout ce qui précède que nous ne nous avouons jamais battus, et que nous recherchons, par tous les moyens, y

compris par la "Carte Verte", les documents français très difficiles à localiser. Deux solutions principales devraient être apportées au problème, parfois si difficile, de l'accès à distance aux documents français :

- 1) Fournir à partir de la collection du CP aussi importante que possible.
  - 2) Utiliser en deuxième recours la reproduction des collections des départements de la B.N.
- Ensuite seulement emprunter à d'autres bibliothèques. C'est dire à quel point la reproduction sur microsupport est importante, et à quel point les ateliers de photographie de Paris et de Sablé doivent être renforcés afin qu'une demande ponctuelle de notre part puisse être traitée dans les huit jours, et ceci régulièrement selon un processus aussi simple que possible.

Il est intéressant de reprendre en conclusion, les statistiques du prêt en 1986 :

Demandes reçues 40.837  
Demandes refusées 2.985  
Demandes traitées 37.657  
Prêts du CP seul 18.263, soit un taux de satisfaction de 48 %  
Prêts de tous les services de la B.N. 23.531, soit un taux de satisfaction de 60% ou 80% de tous les prêts.  
C'est beaucoup, mais c'est encore insuffisant. Il faut augmenter notre taux de satisfaction à partir des collections B.N. jusqu'à 80 % et atteindre 90% de tous les prêts.

L'exposé qui précède montre assez clairement à quel point le Centre de prêt fait partie intégrante de la Bibliothèque nationale.

Le dépôt légal, les dons, les échanges, les photocopies et les microfilms, les catalogues et bibliographies sont autant de sources sans lesquelles il ne pourrait vivre ni remplir sa mission.

Cette mission est-elle justifiée ? Représente-t-elle une charge trop lourde pour la B.N. ?

Sans nous laisser aller à une discussion philosophique, disons simplement qu'elle est obligatoire.

A - L'idée fondamentale de l'Accès Universel aux Publications est que tout un chacun puisse consulter les documents dont il a besoin, où qu'il soit et quel qu'il soit. C'est le rôle des bibliothèques. Or, aucune bibliothèque ne peut être auto-suffisante et le prêt entre bibliothèques est devenu une fonction nécessaire. La

Bibliothèque nationale, si riche soit-elle, a dû créer un Service du prêt aux lecteurs qui emprunte plus de mille ouvrages par an à d'autres institutions.

Les organismes de fourniture de documents à distance, type BLDSC, CNRS, Centre de prêt se sont multipliés sous la pression des usagers. Le volume du PIB s'accroît chaque année pour atteindre 3.700.000 en Grande-Bretagne, 2.000.000 en Allemagne, 800.000 en France.

D'un point de vue strictement économique, les services de fourniture à distance ne sont pas forcément plus onéreux que la lecture sur place et des gains de productivité y sont encore possibles. Le coût d'un prêt au B.L.D.S.C. est de 22 FF. Que cette fonction puisse être collectivement partagée, soit, mais une grande partie de la responsabilité en revient naturellement à la Bibliothèque nationale, de par sa nature même.

B - Il est nécessaire que la France assure autant que faire se peut la diffusion de sa production intellectuelle à l'étranger. Qui d'autre que le Centre de Prêt de la B.N. peut assurer cette mission pour les livres épuisés ?

De plus, le Centre de prêt compense partiellement la charge qu'il représente, non seulement par des recettes qui ont atteint 655.170 FF en 1986, mais aussi par un certain nombre de services qu'il rend aux autres départements de la B.N. :

- élargissement des salles de lecture, donc moindre encombrement de celles-ci,
- récupération de nombreux documents (D.L., dons, Listes vertes),
- emprunt à d'autres de livres que la B.N. ne possède pas,
- protection de la collection centrale par l'envoi de reproductions,
- prise en charge des reproductions et des envois pour presque tous les départements,
- amélioration de l'image de marque et du prestige de la B.N.,
- décentralisation de la recherche,
- économie pour les chercheurs de voyages à Paris,
- diffusion du français et de la production intellectuelle française à l'étranger.

Le Centre de prêt est, comme les Echanges, les Expositions extérieures et le Service photographique, un bras séculier de la Bibliothèque nationale, lui assurant une ouverture sur le monde extérieur et un rayonnement national et international qui ne peut que lui être